



# ANDRES

Décembre 2018

## Bulletin municipal

*Du côté du Conseil Municipal...*

### **RÉUNION DU 29 NOVEMBRE 2018**

#### **Approbation du PV du 12 juillet 2018 et du PV du 11 septembre 2018**

Le procès verbal de la réunion du 12 juillet et celui du 11 septembre sont approuvés.

#### **Délibération pour l'attribution du marché public concernant la mise en conformité électrique des bâtiments communaux.**

Il est décidé d'attribuer le marché de travaux pour la mise en conformité des bâtiments communaux à la société I.S.E électricité.

#### **Délibération pour l'achat d'un tracteur**

Il est décidé à l'unanimité d'accepter l'achat auprès de la société HERMEL d'un tracteur d'une puissance de 50 chevaux, d'une remorque, d'une épaveuse et d'une lame à neige pour la somme de 28 682 euros avec un financement sur 4 années pour 500 €.

#### **Délibération pour l'attribution de la vente du tracteur tondeuse MASSEY FERGUSON**

Le conseil municipal accepte la vente du tracteur tondeuse MASSEY FERGUSON pour la somme de 6 551 euros.

#### **Délibération pour l'attribution de la vente du tracteur RENAULT**

Le conseil municipal accepte la vente du tracteur RENAULT pour la somme de 1000 euros.

#### **Délibération pour le financement du stage BAFA**

##### **d'Edouard RENIER**

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de financer le stage de base du BAFA pour Edouard RENIER sous réserve que ce stage se déroule en internat et que le stagiaire fasse en complément une demande d'aide « coup de pouce » auprès du Département.

#### **Délibération pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle au comité des fêtes**

Il est attribué une subvention exceptionnelle de 220 € au Comité des fêtes d'Andres dans le cadre de l'organisation de son spectacle de Noël destiné aux enfants de la commune (entrée gratuite) qui se déroulera le 15 décembre 2018.

#### **Délibération pour l'attribution des bons de Noël aux bénéficiaires du RSA socle**

Le Conseil Municipal, sur proposition de Corinne Cadet, décide à l'unanimité d'accorder un bon d'achat d'une valeur de 25 euros à

chaque bénéficiaire du R.S.A socle.

#### **Délibération des conditions d'attribution de repas des aînés et des colis de Noël**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- d'accorder que toutes les personnes âgées de 60 ans et plus et qui résident de façon permanente dans la commune seront invitées à participer au repas des aînés se déroulant le premier mercredi du mois de décembre et que le prix de ce repas n'excédera pas 25 euros par personne.
- d'accorder que toutes les personnes âgées de 65 ans et plus qui résident de façon permanente dans la commune et qui n'ont pas assisté au repas des aînés se verront offrir un colis d'une valeur n'excédant pas 25 euros pour un colis « solo » et 35 euros pour un colis « duo ».

#### **Délibération pour l'acquisition et la mise en service du logiciel « BETTERSTREET »**

Le Conseil Municipal d'étendre le logiciel de gestion communale JVS avec l'outil métier supplémentaire « BETTER STREET ».

#### **Délibération pour la signature de la convention avec le club de football de Nordausques**

Monsieur Le Maire explique qu'il a passé un accord provisoire avec le club de Football de Nordausques afin de lui faire bénéficier des infrastructures sportives de la commune d'Andres car le terrain de la commune de Nordausques n'est pas homologué et que cela remettrait en cause la participation au championnat de leur équipe sénior.

Il est décidé d'autoriser Le Maire à signer une convention avec le F.CNORDAUSQUES pour la saison 2018-2019.

#### **Délibération pour la signature de la convention avec le club de football de Guînes**

Monsieur TURPIN Allan explique la situation du club de football de la commune d'Andres qui a déclaré forfait pour cette saison et qui a conclu un arrangement avec le club de football de Guînes afin d'accueillir ses joueurs.

Il est décidé d'autoriser Le Maire à signer une convention avec l'E.S GUINES pour la saison 2018-2019.

#### **Communiqué du Maire**

Monsieur Le Maire explique que la buvette a été fracturée dans la nuit du 24 au 25 novembre 2018 et qu'une plainte a été déposée en gendarmerie pour vol par effraction.

## **RÉUNION DU 19 DECEMBRE 2018**

### **Proposition pour la signature de la convention avec la CCPO concernant la mise en réseau des médiathèques et éventuelle délibération**

Monsieur le Maire expose la convention proposée par la CCPO et délibérée par les conseillers communautaires. Monsieur le Maire indique qu'il est un peu embarrassé par cette convention dans la mesure où elle n'est pas assez explicite sur la tarification pour les administrés membres de la CCPO; car elle évoque la gratuité, tout en indiquant que c'est le conseil communautaire qui délibère sur les droits d'inscription.

M. Turpin annonce également qu'au vu de la décision du tribunal administratif de casser la fusion de la CCPO, et que le cœur de cette mise en réseau est la médiathèque de Bonningues-les-Calais, il est prématuré d'engager des deniers publics sans avoir l'assurance que la commune de Bonningues les Calais fera encore partie de la CCPO.

Le Conseil Municipal décide à la majorité de ne pas signer la convention.

Concernant le médiathèque, M. Caridroit demande s'il est possible d'ouvrir la médiathèque à des horaires plus adaptés pour la population. M. Cadet propose d'intégrer des bénévoles pour baisser la masse salariale, ou d'affecter la salarié à d'autres tâches indispensables au fonctionnement municipal.

### **Délibération pour la convention départementale concernant le plan lecture**

Monsieur le Maire expose la convention proposée par la Conseil départemental, en expliquant que celle-ci n'est que la continuité de la convention actuelle.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de signer cette convention.

### **Arrêté de comptes au 14/12/18 pour délibérations éventuelles de budgets supplémentaires en investissement et/ou en fonctionnement**

Le budget de la commune a été respecté, aucune délibération n'a été nécessaire. Plusieurs demandes de subventions ont été réalisées et accordées. La municipalité a maintenu le « cap » de la maîtrise budgétaire.

### **Délibération pour déléguer provisoirement les missions du CCAS au conseil municipal**

Le CCAS ne respecte plus la réglementation, et en l'état il ne peut plus siéger. En attendant, la reconstitution du CCAS, Monsieur le Maire propose de déléguer provisoirement les missions du CCAS au conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déléguer provisoirement les missions du CCAS au conseil municipal.

### **Délibération pour l'attribution des bons de Noël aux personnes bénéficiaires du RSA socle**

Dans la mesure où le conseil municipal n'avait pas la délégation lors du dernier conseil municipal, le conseil municipal décide de nouveau à l'unanimité d'accorder un bon d'achat d'une valeur de 25 euros à chaque bénéficiaire du R.S.A socle.

### **Délibération pour la prise en charge de la régularisation des charges MNT impayées en 2018**

M. le Maire expose qu'une erreur administrative s'est produite en début d'année concernant la répartition des charges salariales

quant à la MNT pour le maintien de salaire. Il précise que cette erreur va imputer le salaire des agents sur le mois de décembre. Il propose donc que le conseil municipal décide de prendre à la charge de la municipalité ces charges, sous réserve que cela soit accordé par le contrôle de la légalité.

Avec 12 voix POUR et 1 ABSTENTION, le conseil municipal décide que la municipalité prenne à sa charge cette régularisation.

### **Délibération pour une demande de subvention au titre de la DETR concernant l'éclairage public**

M. Turpin explique qu'une demande de subvention avait été réalisée auprès du conseil départemental dans le cadre de l'amende de Police, mais que dans la mesure où une demande a déjà été faite pour un autre projet, il était possible que celle-ci soit refusée. Donc il propose de faire une demande auprès de l'état dans le cadre de la DETR.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire cette demande de subvention.

### **Délibération pour des demandes de subventions au titre du FARDA et de la DETR concernant l'isolation des murs extérieurs de la salle des fêtes**

M. Turpin explique que la salle des fêtes a été rénovée sur plusieurs plans (toiture, fenêtres, plafond, et maintenant l'électricité), il propose de lancer un projet pour l'isolation par l'extérieur. Il propose de demander 40% au conseil départemental et 40% à l'état. Le projet est estimé à 79 351€, si la commune arrive à obtenir les subventions il restera à charge 15 870€.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire cette demande de subvention.

### **Chaudière de l'école maternelle:**

#### **• Délibération pour l'attribution de son remplacement en urgence**

M. Turpin explique que la chaudière de l'école maternelle tombe régulièrement en panne, et que ce problème semble être connu depuis plusieurs années. Il évoque qu'il a fait faire un devis en urgence à la société Caridroit pour un montant de 16215 €. Il explique qu'il a déjà obtenu un accord de subvention de 7814€, et qu'il prépare un deuxième dossier de demande de subvention.

Monsieur le Maire propose d'attribuer le marché à la société Caridroit pour un montant de 16 215€.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition avec 12 voix POUR et 1 ABSTENTION..

### **Proposition de révision des conditions financières de la convention avec le club de football de Nordausques**

M. Turpin explique que le club de Nordausques n'a plus que 4 matchs à jouer sur Andres sur une période 4 mois. Il propose donc de modifier le projet de convention comme suit : 100€ par match (au lieu de 200€ par mois annoncé le 29/11/18).

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

## **MOT DE L'ADJOINTE AUX FINANCES**

Le 19 décembre, lors d'un conseil municipal, le budget de la commune a été présenté : il donne une idée relativement précise de nos dépenses et de nos recettes au 31 décembre 2018. Je précise que ce budget a enregistré toutes les dépenses et recettes en date du 14 décembre 2018, mais a aussi intégré les factures à payer et non encore enregistrées ; c'est dans un souci de transparence que nous n'oublions pas les factures à payer pouvant ainsi cacher un budget de dépenses plus important. Les dépenses de fonctionnement continuent de baisser et sont maîtrisées depuis 2017 par un contrôle régulier des élus et les 2 agents en maladie ont été remplacés par un seul agent.

Au niveau des investissements, vous avez pu constater des travaux (salle des fêtes, école, salle des sports, étude de renforcements des berges de la Rivière, étude d'amélioration de l'éclairage public, paniers de basket de l'école primaire, chaudière de l'école maternelle, mise en conformité électrique), et la programmation continuera en 2019.

Sans possibilités d'emprunt qui impacterait à coût sûr l'imposition de tous, nous avons recherché toutes les subventions possibles au niveau de l'Etat, du Département, de la FDE et de l'agence de l'eau, qui nous a permis d'investir à hauteur de 279 936 euros pour le bien vivre des habitants avec un montant total de subventions de 177 000 euros.

Pour le budget 2019, nous poursuivons nos investissements qui seront comme cette année entamés dès l'accord des subventions. La trésorerie de notre commune permet d'avancer les travaux dans l'attente du versement des subventions et c'est un point fort pour nous qui compense notre incapacité à s'endetter plus que nous le sommes aujourd'hui.

Comme déjà dit, je reste à votre entière disposition pour vous expliquer en détail nos dépenses et nos recettes car il s'agit de vos impôts et tout à chacun a le droit de savoir où ils vont.

Je vous souhaite de merveilleuses fêtes de fin d'années pleines de joies et de rires d'enfants.

Nathalie LHOMME

## **MOT DE L'OPPOSITON**

*L'opposition n'a pas souhaité s'exprimer, comme cela fût le cas dans le bulletin précédent.*



**Avant le 31 décembre,  
inscrivez-vous  
sur les listes électorales !**

Vous avez déménagé récemment ? Ou vous venez d'avoir 18 ans ?  
Si ce n'est pas déjà fait, vous avez **jusqu'au 31 décembre 2018 pour vous inscrire sur les listes électorales** et pouvoir voter aux élections de 2019.

Les inscriptions se font à la mairie.

**La mairie sera ouverte le lundi 31 décembre 2018 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00** afin d'effectuer une permanence pour l'inscription sur les listes électorales. Vous munir d'une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins d'un an.



Région  
Hauts-de-France

## **AIDE REGIONALE AU PERMIS DE CONDUIRE**

Cette aide s'adresse aux jeunes majeurs de la Région inscrits en formation, en voie d'insertion dans le monde du travail ou connaissant une situation professionnelle précaire. D'un montant maximum de 1000 €, elle s'adresse aux jeunes dont les ressources, ou celles de leur famille, sont limitées. En accordant une avance sur les frais, elle desserre l'étau d'une contrainte budgétaire qui impose parfois aux familles de renoncer ou de reporter cet investissement si important pour l'avenir de leurs enfants.

Pour toute question sur les modalités d'obtention de cette aide, vos administrés peuvent contacter le numéro vert régional (0 800 0260 80), écrire sur [aideaupermis@hautsdefrance.fr](mailto:aideaupermis@hautsdefrance.fr) ou se rendre dans l'une des antennes régionales de proximité situées près de chez eux (liste disponible sur [www.hautsdefrance.fr](http://www.hautsdefrance.fr)).



## Info Médiathèque Municipale

Pendant les vacances de Noël, Emilie vous accueillera **le vendredi 28 décembre 2018 et le vendredi 04 janvier 2019** de :

**9h00 à 12h00 & 14h00 à 17h00**

De nombreuses nouveautés vous attendent en romans, albums et D.V.D .

## VŒUX DU MAIRE

Monsieur Le Maire et son Conseil Municipal

Ont le plaisir de vous inviter lors de la présentation de leurs vœux pour l'année 2019.

La cérémonie se déroulera le

**VENDREDI 04 JANVIER 2019**

À 18h30 à la salle des fêtes.



*Le Maire et les membres du conseil municipal vous souhaitent de Joyeuses Fêtes de fin d'année.*



## ANDRES - CALENDRIER 2019 DE LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 M	1 V	1 V	1 L	1 M	1 S	1 L	1 J	1 D	1 M	1 V	1 D
2 M	2 S	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 L
3 J	3 D	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M
4 V	4 L	4 L	4 J	4 S	4 M	4 J	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M
5 S	5 M	5 M	5 V	5 D	5 M	5 V	5 L	5 J	5 S	5 M	5 J
6 D	6 M	6 M	6 S	6 L	6 J	6 S	6 M	6 V	6 D	6 M	6 V
7 L	7 J	7 J	7 D	7 M	7 V	7 D	7 M	7 S	7 L	7 J	7 S
8 M	8 V	8 V	8 L	8 M	8 S	8 L	8 J	8 D	8 M	8 V	8 D
9 M	9 S	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 L
10 J	10 D	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M
11 V	11 L	11 L	11 J	11 S	11 M	11 J	11 D	11 M	11 V	11 L	11 M
12 S	12 M	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V	12 L	12 J	12 S	12 M	12 J
13 D	13 M	13 M	13 S	13 L	13 J	13 S	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V
14 L	14 J	14 J	14 D	14 M	14 V	14 D	14 M	14 S	14 L	14 J	14 S
15 M	15 V	15 V	15 L	15 M	15 S	15 L	15 J	15 D	15 M	15 V	15 D
16 M	16 S	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 L
17 J	17 D	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M
18 V	18 L	18 L	18 J	18 S	18 M	18 J	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M
19 S	19 M	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V	19 L	19 J	19 S	19 M	19 J
20 D	20 M	20 M	20 S	20 L	20 J	20 S	20 M	20 V	20 D	20 M	20 V
21 L	21 J	21 J	21 D	21 M	21 V	21 D	21 M	21 S	21 L	21 J	21 S
22 M	22 V	22 V	22 L	22 M	22 S	22 L	22 J	22 D	22 M	22 V	22 D
23 M	23 S	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 L
24 J	24 D	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M
25 V	25 L	25 L	25 J	25 S	25 M	25 J	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M
26 S	26 M	26 M	26 V	26 D	26 M	26 V	26 L	26 J	26 S	26 M	26 J
27 D	27 M	27 M	27 S	27 L	27 J	27 S	27 M	27 V	27 D	27 M	27 V
28 L	28 J	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D	28 M	28 S	28 L	28 J	28 S
29 M	29 V	29 V	29 L	29 M	29 S	29 L	29 J	29 D	29 M	29 V	29 D
30 M		30 S	30 M	30 J	30 D	30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 L
31 J		31 D	31 V			31 M	31 S		31 J		31 M

Ordures Ménagères Ultimes

Bio-déchets

Emballages recyclables

Emballages Verre